

**Supplique des étudiants en médecine de Montpellier,  
pour la dissection d'un cadavre (8 novembre 1693)**

ADH, archives de l'évêché de Montpellier, G 1352

- 1 À Monseigneur l'illustrissime et révérendissime  
évêque de Montpellier,
- supplient humblement les escoliers en médecine  
de l'université de médecine, dizant qu'en conséquence
- 5 de l'usage et coustume observée de tout temps,  
les supplians ont quatre corps morts de l'hospital  
suivant laquelle ils ont recours à vostre  
grandeur à ce qu'il vous plaize,
- Monseigneur, ordonner que les directeurs
- 10 de l'hospital Saint Éloy bailleront aux supplians  
un corps mort depuis hier pour en faire la  
dissection aux fins de l'instruction desdits supplians  
et fere justice.

Nous permettons aux directeurs de l'hospital

- 15 Saint Éloy de cette ville de délivrer le susdit corpt  
aux supplians, aux fins de la requeste, à

condition qu'après qu'ils auront fait ladite dissection,  
ils le feront enterrer selon les formes de l'Église  
et feront prier Dieu pour le repos de son âme.

20 Fait à Montpellier, le 8 novembre 1693.